


Fiche descriptive de la structure

Merci de remplir ce questionnaire en répondant librement aux questions ouvertes et en surlignant vos réponses aux questions à choix multiples.

Vous pouvez compléter vos réponses en ajoutant toutes les informations qui vous semblent nécessaires.

| | |
|--------------------|--|
| <p>Logo</p> | <p>Logo de la structure :</p>  |
| <p>Où</p> | <p>-Coordonnées de la structure et du service : PROLOGUES, 2, hameau les Birons, 89320 VAUDEURS</p> <p>-Coordonnées du lieu d'accueil du public : location de salles aux CCI d'Auxerre et de Sens, les salles sont louées uniquement pour le déroulement des groupes de parole. Pas d'accueil au siège.</p> <p>-Zone géographique sur laquelle le service est compétent: Département de Yonne</p> |
| <p>Qui</p> | <p>-Le statut de l'association ou de l'organisme: Association Loi 1901</p> <p>-L'association est-elle rattachée à une autre fédération ? Laquelle? Non</p> <p>-L'équipe qui compose le service de prise en charge des auteur-e-s : -Personne référente du dispositif?</p> |

| | |
|------------------------|--|
| | <p>Claire CALOSCI, Présidente</p> <p>-Personne 'contact' avec la FNACAV?</p> <p>Claire CALOSCI</p> <p>-Profession des intervenants (psychologue, assistant social, médecin psychiatre, éducateur...), leur nombre et leur temps de travail.</p> <p>Psychologues, Educateur, 2, temps de travail mensuel (animation des groupes de parole exclusivement: 32 heures, le reste, soit un mi-temps pour les deux thérapeutes en bénévolat (administratif, gestion etc)</p> <p>-Bénévolat (nombre d'intervenants, professionnels ou/et pairs-aidants). 3, les deux thérapeutes et le trésorier.</p> <p>-Son fonctionnement (ex : pluridisciplinarité, mise en place d'un référent pour chaque suivi, ...etc) :</p> <p>Animation de groupes de parole pour justiciables condamnés pour violences conjugales et familiales.</p> |
| <p>Pour qui</p> | <p>-Contexte de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Démarche volontaire : oui à hauteur moyenne de 5% des effectifs de stagiaires -Alternative aux poursuites : oui -Pré-sententiel : oui, rappel à la loi, composition pénale, contrôle judiciaire -Post-sententiel : oui, peine complémentaire -Autres (préciser) <p>-Accompagnement proposé qui s'adresse aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Auteur-e-s : oui -Victimes : -Auteurs et victimes -Enfants -Entourage proche -Témoins -Professionnels |

| | |
|--------------------|---|
| | <p>-Autres relations (préciser)</p> <p>-Capacité d'accueil et de prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Toute personne demandeuse : oui -Places limitées, si oui, à combien ? : non mais la composition des groupes ne doit pas dépasser 12 personnes. |
| <p>Quoi</p> | <p>-Description de l'activité du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Permanence d'accueil et d'écoute téléphonique -Accompagnement psychologique thérapeutique : oui -Mesures judiciaires (préciser) : oui, voir plus haut <p>-Type d'accompagnement proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Individuel -Collectif : oui -Les deux -Couples : oui séparément -Famille <p>-Spécificité de l'accompagnement collectif:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Groupes de paroles : oui -Groupes à visée thérapeutique : oui -Ateliers thérapeutiques -Stages de sensibilisation (durée ?) -Stages de responsabilisation (durée ?) oui, (16 H) -Programme de Prévention de la Récidive (PPR) : oui(16H) -Autres (préciser) <p>-Outils et méthodologie de l'accompagnement psychologique (individuel et collectif):</p> <ul style="list-style-type: none"> -Entretien clinique (de soutien, d'aide au diagnostic, d'évaluation, de suivi thérapeutique). -Evaluation psychométrique (tests et échelles validés) -Psychoéducation : oui |

| | |
|------------------------|--|
| | <p>-Autres outils et méthodologies (accompagnement socio-éducatif, professionnel...) :</p> <p>-Participation financière des usagers. Oui ou non ? OUI</p> <p>Si oui, pour quels accompagnements ? Sur quelles bases ? En proportion des revenus</p> |
| <p>Pourquoi</p> | <p>Quelles sont les visées du dispositif mis en place pour les auteur-e-s de violences conjugales et familiales ?</p> <p>L'effet thérapeutique des groupes de parole</p> <p>« <i>La parole c'est la cure</i> » disait Freud.</p> <p>On sait que la parole a un effet thérapeutique quand elle peut s'exprimer sans contrainte dans un contexte où elle n'est ni censurée ni jugée ce qui est le cas dans les groupes où elle s'exprime principalement et librement entre pairs, suscitant alors un effet de « miroir » provoquant une prise de distance et de conscience entre l'acteur et ses actes. « <i>Je me suis rendu compte qu'en écoutant les autres c'est moi que j'entends</i> » dit Damien, 40 ans, participant à un groupe de parole d'Althéa.</p> <p>PROLOGUES utilise une démarche « rogérianne »¹ où c'est le groupe qui devient thérapeute. Basé sur des principes simples : respect de la personne, confiance dans ses capacités de changement, absence de jugement, le succès de la démarche repose davantage sur l'attitude du thérapeute que sur le déroulement standard d'un protocole rigide. Il ne s'agit pas non plus d'une démarche clinique qui s'intéresserait avant tout au passé de l'individu mais de prendre celui-ci dans son « ici et maintenant » pour qu'il puisse y dégager des ressources pour changer.</p> <p>Le rôle du thérapeute est alors de s'effacer au maximum au profit du groupe, d'éviter que la parole ne dérive en bavardage ou s'épuise et veille à ce que les étapes du changement ne soient pas oubliées : la responsabilisation de ses actes par « l'auteur(e) », la prise de conscience de leur impact sur le conjoint et le cas échéant sur les enfants, l'élaboration de stratégies de changement, de réparation de soi-même et du préjudice subi par le conjoint, et d'évitement de la récidive. « <i>La thérapie commence à agir lorsque l'accusation (ou la victimisation) cède la place à la responsabilité</i> ». Irvin Yalom</p> <p>¹ Inspirée des travaux de Carl Rogers, également appelée psychologie humaniste.</p> |
| <p>Comment</p> | <p>-Financement du dispositif : qui sont les financeurs ?</p> <p>FIPD</p> <p>-Partenaires avec lesquels des conventions sont signées ?</p> <p>Cour d'appel de Paris</p> <p>-Autres partenaires avec lesquelles le dispositif collabore (ASE, CSAPA, lieux d'accueil médiatisé, CMS, CMP, SPIP...etc.) :</p> |

| | |
|-------------|--|
| | |
| CPCA | Faites-vous partie d'un CPCA ? oui Si oui, lequel ? Bourgogne Franche comté Êtes-vous porteur ? antenne ? partenaire ? partenaire |

Date le 8 septembre 2022

La présidente Claire CALOSCI

